

contiennent des dispositions relatives à la transparence. Les dirigeants chargent les ministres de poursuivre la mise en œuvre des principes de transparence qui ont été adoptés par les membres de l'APEC, en tenant compte des circonstances particulières de chaque économie, et de faire rapport sur les progrès réalisés dans leurs plans d'action individuels, en 2002 et au-delà. Les dirigeants soulignent également le rôle essentiel d'une aide bien ciblée pour amener les économies en développement à s'ouvrir davantage et à devenir plus transparentes. Ils notent que la coopération en matière de cybergouvernement est nécessaire à l'atteinte de cet objectif.

III. Renforcer les mécanismes de mise en œuvre

- ***Renforcer le processus d'examen des plans d'action par les pairs***

Les dirigeants se félicitent de la décision des ministres de renforcer le processus d'examen des plans d'action individuels par les pairs, et encouragent les économies membres à soumettre leurs plans à un tel examen sur la base de la nouvelle approche. Les dirigeants conviennent de plus que lorsque prendra fin, en 2005, le cycle d'examen des plans d'action de toutes les économies qui auront participé à ce processus, il y aurait lieu d'établir un bilan provisoire des progrès accomplis, dans l'ensemble, en ce qui concerne les objectifs de Bogor.

- ***Intensifier la coopération économique et technique et les efforts de développement des capacités***

Les dirigeants reconnaissent que la coopération économique et technique, outre qu'elle favorise le développement durable et réduit les disparités, aide toutes les économies membres à atteindre la prospérité au moyen d'activités qui appuient directement la libéralisation et la facilitation du commerce et de l'investissement et augmentent la compétitivité de nos économies. Les dirigeants sont heureux des travaux entrepris cette année pour actualiser la deuxième partie du Programme d'action d'Osaka et demandent qu'on intègre davantage les efforts de coopération économique et technique aux mesures visant l'ensemble des objectifs prioritaires de l'APEC. Les dirigeants soulignent la nécessité de donner une forte impulsion pour la mise en œuvre efficace de diverses initiatives en ce sens, tout particulièrement celles qui se rapportent à des questions à facettes multiples comme le renforcement des capacités humaines.

Les dirigeants reconnaissent l'importance de mettre substantiellement en valeur la coopération économique et technique et d'améliorer la coordination et la gestion des activités qui y sont liées, et ce au sein de toutes les instances. Dans ce contexte, ils se réjouissent de l'examen qui doit être entrepris au sujet du mandat et du rôle du sous-comité de la réunion des hauts fonctionnaires sur la coopération économique et